[illegible]

A cette proposition est annexé un tableau d'où ressort que le personnel des maîtres-ouvriers est actuellement de 87 pour 1,000. De 1872 à 1884, cette proportion oscillait entre 104 et 1,000 environ par an. Le auteurs de la proposition estiment donc au moins à 40 pour 1,000 le nombre actuel des [illegible] 1,500,000 Français ou Françaises 1,500,000 enfants naturels.

La Séance

La séance est levée à 5 heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'Agriculture.

Budget de l'Agriculture

M. Henri Blanc. — Je demande à ce que le chapitre 1er du budget du ministère agricole et des arts-moniteur d'élevage, soit augmenté de 100,000 fr. Ce crédit servirait à créer des emplois de professeurs d'agriculture dans les départements.

Les institutrices primaires devraient donner aux enfants les éléments d'hygiène de l'enseignement agricole. (Applaudissements.)

M. Delbet. — J'appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la façon qui fonctionne le service de l'enseignement spécial de l'agriculture, et sur les plaintes que cette [illegible] qu'il faut faire entre les professeurs spéciaux et les professeurs départementaux.

Il est nécessaire de mener la tâche des professeurs spéciaux. Il faudrait aussi mettre les professeurs en rapports suivis avec les syndicats agricoles. (Très bien.)

M. Gadaud, ministre de l'agriculture. — Je partage l'avis du président d'honneur du conseil supérieur des professeurs. Ces professeurs seront l'objet de mes plus constantes préoccupations. Mais il ne peut en pas possible d'accepter l'amendement.

M. Cornetta. — Le meilleur moyen de venir en aide aux agriculteurs, c'est de leur apprendre à se défendre contre la concurrence étrangère (Très bien, très bien).

M. Gadaud. — On a fait de tout temps de ces promesses aux paysans; mais jusqu'à présent, je n'en ai pas encore vu un seul [illegible].

Le vrai remède, c'est l'enseignement agricole. Il faut donner une sécurité absolue à l'agriculture pour la mettre à l'abri des aspirations vers l'agriculture.

M. le ministre est du reste, où en non, à faire aboutir la question de l'organisation du crédit agricole (Très bien).

M. le ministre de l'agriculture. — Le gouvernement a déposé un projet de loi sur la question du crédit agricole, et de [illegible] sur [illegible] ses décisions de la commission.

M. Dumas. — La commission espère déposer prochainement un rapport.

M. Chevallier. — Ce que les cultivateurs demandent c'est de pouvoir vendre leurs produits et [illegible] (Très bien.)

M. Bulle. — Ce qu'il faut surtout, c'est l'abolition des octrois.

M. Gadaud, rapporteur. — Le crédit ne peut que la création de deux chaires nouvelles. La question dépasse le budget de l'enseignement.

M. le président. — Je mets aux voix l'amendement de M. Henri-Blanc.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Votants 499
Majorité absolue 247
Pour 218
Contre 281

L'amendement de M. Blanc est repoussé.

Le chapitre 2 est adopté.

M. l'abbé Lemire. — Je demande sur le chapitre 7 (matériel de l'enseignement agricole et des [illegible]) que l'on ne [illegible] de 25,000 fr.

Je ne [illegible] aux critiques du rapport sur le pavillon de Bombouflier. C'est là le cas on [illegible] de bêtes [illegible].

M. Maxime Lecomte. — M. l'abbé Lemire a [illegible] de chercher à troubler le repos des bêtes (On rit).

Il est inexact que la bergerie de Rambouillet n'ait rien produit cette année. C'est là qu'on trouve le pure race de mérinos.

M. le Ministre. — Il n'est pas question de cette bergerie. Ce qu'il faut c'est augmenter la production de la viande de mouton, et à défaut de la peau au pot d'Henri IV, il faut que la République [illegible] (Approbations).

Après une courte intervention de M. Hanry-Boulin, qui votera l'amendement de M. Lemire, [illegible] n'est pas adopté.

Le chapitre 7 est voté.

Le chapitre 9 est adopté après le retrait d'un amendement de M. Henri Blanc.

M. Maréchaux présente des observations sur le chapitre 10.

Le rapporteur dépose des pétitions de 105 syndicats agricoles appartenant à 40 départements relatives à la loi sur le crédit agricole, à la suppression du [illegible] de l'impôt sur les successions et qu'il a du [illegible]. Il appelle sur ces pétitions l'attention du ministre (Très bien).

Le chapitre 9 est adopté.

Le chapitre 10 (Science à la agriculture) est réservé, sur la proposition de M. Maurice Faure, la discussion de ce chapitre est renvoyée au [illegible] du budget du ministère de l'agriculture.

Les chapitres 11 et 12 sont adoptés.

Sur le chapitre 13, M. Guillemain développe un amendement tendant à réduire le chiffre de 20,000 [illegible] à 10,000 fr. [illegible] 20,000 fr. (Très bien, très bien.) [illegible] fait sur 40 à 60 fr. [illegible] sur les [illegible] pour [illegible] trafiquants. Cet amendement [illegible] ne [illegible] (Très bien, très bien.)

M. Gadaud. — On ne peut mettre en doute les intentions du gouvernement. Malheureusement il n'est pas [illegible] de [illegible] les [illegible] Des que le [illegible] les [illegible] vous, le gouvernement [illegible] avec la plus grande [illegible] (Très bien.)

M. le baron de Mackau. — Il faut en tous cas surveiller la fraude sur le marché de Paris.

M. Le Hérissé appuie l'amendement de M. Guillemin.

M. le Ministre de l'agriculture. — Lorsqu'il [illegible] des [illegible] [illegible] les fraudeurs. Le crédit qu'on vous me donne n'est pas nécessaire.

M. Guillemin revient à la charge. Il faut faire aux les projets des salaires en mesure sur les marchés et ainsi prendre des [illegible] (Très bien.)

M. le baron de Mackau. — On saisit tous les jours des [illegible] sur halles. Le jour où l'on aura [illegible] les [illegible] [illegible] saisie aux halles, les fraudes diminueront d'elles-mêmes.

Je ne demande pas qu'on augmente le crédit, mais seulement que M. le ministre se serve des armes dont M. le ministre de la [illegible] et et la loi ne peut vous pour heurs ce qui n'est pas du heurts. (Très bien.)

La commission et le gouvernement repoussent l'amendement Guillemin qui, après pointage, est adopté par 322 voix contre 245. En conséquence, le chapitre 13 est fixé à 20,000 fr.

Les chapitres 14 à 17 sont adoptés.

M. Lechevalier appelle l'attention de M. le ministre sur une négligence du service vétérinaire. Il n'est de moutons contaminés importés dans la Seine inférieure.

M. Gadaud, ministre de l'Agriculture, répond que des mesures préservatrices sont prises. Si l'épidémie continuait à se propager il n'hésiterait pas à fermer la frontière (Très bien, très bien.)

M. Guillemin appelle l'attention du ministre sur l'insuffisance des mesures de désinfection des wagons.

Le ministre promet son intention et le chapitre 18 est adopté.

Après une courte intervention de M. Pichon les chapitres 19 à 29 sont successivement adoptés.

Sur le chapitre 30 (remonte des haras, 1,400,000), M. Rictesu demande un relèvement de crédits, reconnu du reste nécessaire, par le Conseil général de l'agriculture et exposé par M. Tiger.

M. Gadaud, prend l'engagement de relever le crédit de 400,000 francs pour 1886. M. Rictesu se déclare satisfait de la réponse 30 est adopté.

M. le baron Demarcay sur le chapitre 31 (Encouragement à l'industrie chevaline en France) veut que les fonds des parts de haras soient actuellement réservés à des achats de chevaux on à des encouragements à l'industrie chevaline.

M. Gadaud se dispose à répondre, mais de toute sort on lui cria que n'est pas la peine et la Chambre adopte à moins levée les chapitres 31 à 36.

M. Dupont-Alpinde-Vaucluse, à la parole sur le chapitre 37 (Encouragements à la Compagnie concessionnaires des travaux hydraulique agricoles). Je tiens à signaler l'état fâcheux des travaux hydraulique agricoles subventionnés par l'Etat. Ainsi du 1880 il avait été décidé que le canal d'irrigation de Pierrelatte serait prolongé et approfondi. Une concession fut accordée à une Cie qui fit appel à des concessionnaires.

Une subvention de cinq [illegible] d'intérêt avaient été accordée par le gouvernement et on les fit valoir dans l'émission en les exagérant. Des mentions inexactes furent insérées à cet égard dans la [illegible] des titres au porteur.

Comme il l'Etat n'est pas tenu de [illegible] [illegible] [illegible]